

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1600

23 août 2006

SOMMAIRE

23 Holding S.A., Luxembourg	76797	Immoartners Luxembourg S.A., Luxembourg . .	76759
A.L.P.I., Agence Luxembourgeoise de Protection Incendie, S.à r.l., Bertrange	76771	Instacom International Holdings S.A., Luxem- bourg	76754
A.L.P.I., Agence Luxembourgeoise de Protection Incendie, S.à r.l., Bertrange	76771	Inter Loca-Vente, S.à r.l., Luxembourg	76783
A3COM S.A., Luxembourg	76794	Invest 8 S.A., Luxembourg	76768
ABF-Service, S.à r.l., Luxembourg	76792	Invest 8 S.A., Luxembourg	76769
ADV. Arch. S.A., Luxembourg	76785	Kevlar S.A., Luxembourg	76759
Ambrona S.A.H., Luxembourg	76800	KGB Textile Holding S.A., Luxembourg	76800
Avantag International S.A., Luxembourg	76767	KPI Retail Property 15, S.à r.l., Luxembourg	76760
Back Up International Holding S.A., Luxembourg .	76784	Laronde S.A.H., Luxembourg	76783
Backup Services S.A., Luxembourg	76792	Laronde S.A.H., Luxembourg	76784
Bain Capital MEI (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach	76786	Leone S.A., Luxembourg	76793
(Les) Bambinos, S.à r.l., Hautcharage	76794	Leone S.A., Luxembourg	76793
BDS-Lux S.A., Luxembourg	76769	Lubeda Holding S.A., Luxembourg	76759
Benetton International S.A., Luxembourg	76760	Lunge S.A., Luxembourg	76754
BioPartners S.A., Luxembourg	76772	Lunge S.A., Luxembourg	76754
BRIF, Balkan Reconstruction Investment Financing S.C.A. Sicar, Luxembourg	76755	Margaux Récréation, S.à r.l., Bigonville	76783
BRIF, Balkan Reconstruction Investment Financing S.C.A. Sicar, Luxembourg	76757	Marvus Holding S.A., Luxembourg	76784
Cambria S.A., Luxembourg	76782	Meash Holding S.A., Luxembourg	76795
Cambria S.A., Luxembourg	76782	Merzario International S.A., Luxembourg	76758
CMD, Communication Mobile Digitale S.A., Lu- xembourg	76759	Prorealim, S.à r.l., Soleuvre	76770
COFINES, Compagnie Financière de l'Esterel S.A.H., Luxembourg	76796	Prorealim, S.à r.l., Soleuvre	76770
CodaSystem Benelux S.A.	76777	Repco 10 S.A., Luxembourg	76758
Cromwell House (Luxembourg) Holding S.A., Lu- xembourg	76778	Ropping Holding S.A., Luxembourg	76792
Damica Chartering S.A., Luxembourg	76760	Salon Teresa, S.à r.l., Remich	76782
Domotechnics, S.à r.l., Leudelange	76759	Self Service Vivot, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	76782
Duinen S.A., Luxembourg	76797	Société Financière OKH S.A., Luxembourg	76795
DWS FlexPension, Sicav, Luxembourg	76754	Soconim S.A., Luxembourg	76796
Estaima S.A.H., Luxembourg	76769	Somerston Luxembourg S.A., Luxembourg	76794
Facultates Consulting, S.à r.l., Luxembourg	76777	Stella Investment S.A.	76754
Fosca S.C.A., Luxembourg	76757	Team Consult, S.à r.l., Heisdorf	76800
Garage Vigliotti, S.à r.l., Luxembourg	76784	Technoland II, S.à r.l., Luxembourg	76758
Gefipar Holding S.A., Luxembourg	76771	Tonfa Luxembourg S.A., Luxembourg	76760
Gold Creast Holding S.A., Luxembourg	76794	TPG Safari, S.à r.l., Luxembourg	76761
Imfold Luxembourg S.A.H., Luxembourg	76769	Trafim S.A., Luxembourg	76760
		TTL International Business, S.à r.l.	76770
		Vigliotti & Misci, S.à r.l., Luxembourg	76782
		Vilux Finance S.A., Luxembourg	76757
		Wonder-Invest S.A., Luxembourg	76767
		Wonderview S.A., Luxembourg	76767
		ZIP Holding S.A., Luxembourg	76758

DWS FlexPension, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 94.805.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2005, eingetragen in Luxemburg, am 7. Juni 2006, Referenz LSO-BR01158, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, am 8. Juni 2006.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

DWS INVESTMENT S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

(052169.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

STELLA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.602.

Monsieur Marcel Orsini étant décédé en novembre 2002, il en résulte que son mandat d'administrateur a pris fin immédiatement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR02051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052850.03//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

INSTACOM INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 21.072.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(053165.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

LUNGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 75.763.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / D. Martin

Administrateur / Administrateur

(060110.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

LUNGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 75.763.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / D. Martin

Administrateur / Administrateur

(060111.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

BRIF, BALKAN RECONSTRUCTION INVESTMENT FINANCING S.C.A. SICAR,
Société d'Investissement en Capital à Risque.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 113.704.

In the year two thousand six, on the thirtieth of May.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Philippe Morales, lawyer, residing in Luxembourg,
acting in his capacity as a special proxy holder of the General Partner of the «société en commandite par actions»,
BALKAN RECONSTRUCTION INVESTMENT FINANCING S.C.A. SICAR, in abridged BRIF S.C.A. SICAR, which was
incorporated by a deed of the undersigned notary of 23 January 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés
et Associations, number 305 of 10 February 2006, registered in the Luxembourg Company Register under section B
number 113.704 and having its registered office at 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Company's General Partner on 26 May 2006, a
certified copy of these resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the notary, shall remain annexed to
the present deed which they shall be formalised.

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the fol-
lowing declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at one hundred and twenty-six thousand Euro (EUR
126,000.-) represented by:

- one hundred (100) Management Shares held by the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder with a
nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, fully paid up, and
- twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares held by the Limited Shareholders with a nominal value of
ten Euro (EUR 10.-) per share fully paid up.

II.- Pursuant to Article 5.2 of the Company's Articles of Incorporation, the Company's authorised capital is set at
twenty-five million Euro (EUR 25,000,000.-), divided into one hundred (100) Management Shares with a par value of ten
Euro (EUR 10.-) per share, and two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred (2,499,900) Ordinary
Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share.

III.- Pursuant to the Company's Articles of Incorporation, the Company's General Partner has been authorised to
increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised capital and to amend Article 5.1 of
the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

IV.- The Company's General Partner, in its resolutions adopted on 26 May 2006, and in accordance with the author-
ities conferred on it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by
the amount of nineteen million four hundred and ninety thousand Euro (EUR 19,490,000.-) in order to raise it from its
present amount of hundred and twenty-six thousand Euro (EUR 126,000.-) to an amount of nineteen million six hundred
and sixteen thousand Euro (EUR 19,616,000.-) by the creation and the issue of one million nine hundred and forty-nine
thousand (1,949,000) new Ordinary Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights
attached as the existing Ordinary Shares.

V.- The Company's General Partner further resolved to waive to the extent necessary the preferential subscriptions
rights reserved to the existing Shareholder and to accept the subscriptions on 26 May 2006 of one million nine hundred
and forty-nine thousand (1,949,000) Ordinary Shares.

VI.- All these new Ordinary Shares have been entirely subscribed and an amount equal to three Euro thirty-three
cents (EUR 3.33) per Ordinary Share has been paid for each new Ordinary Share subscribed.

Proof of the payment, making a total amount of six million four hundred ninety thousand hundred and seventy Euro
(EUR 6,490,170.-) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

VII.- As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, Article 5 of the Articles of
Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

«Art. 5. Share capital

5.1. Issued share capital

«The issued share capital of the Company is set at nineteen million six hundred and sixteen thousand Euro (EUR
19,616,000.-) represented by:

- hundred (100) Management Shares held by the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder with a nom-
inal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, and
- one million nine hundred sixty-one thousand five hundred (1,961,500) Ordinary Shares held by the Limited Share-
holders with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share.

The Management Shares together with the Ordinary Shares are referred to as the «Shares» and each as a «Share»
when the reference to a specific category of Shares is not required.

The Shares may be held or acquired by whatever means only by persons or entities qualifying as a Eligible Investor
within the meaning of the Law of 15 June 2004 and any amendment thereto.

In accordance with article 5(2) of the Law of 15 June 2004, at least five percent (5%) of each Share has been paid in
at the time of subscription. Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time
and upon the conditions that the General Partner shall from time to time determine in accordance with Article 7 hereof
and as more fully determined in the Prospectus.

The minimum issued share capital of the Company shall be, as required by the Law of 15 June 2004, one million Euro
(EUR 1,000,000.-).

5.2. Authorised share capital

The authorised share capital of the Company is set at Euro twenty-five millions (EUR 25,000,000.-), divided into one hundred (100) Management Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) per share, and two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred (2,499,900) Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately six thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Gérant Commandité de la société en commandite par actions BALKAN RECONSTRUCTION INVESTMENT FINANCING S.C.A. SICAR, en abrégé BRIF S.C.A. SICAR, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 10 février 2006, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 113.704 et ayant son siège social au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions de l'Associé Gérant Commandité, prises en date du 26 mai 2006 dont la copie certifiée de ces résolutions, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à cent vingt-six mille euros (126.000,- EUR) représenté par:

- cent (100) Actions de Commandité détenues par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'actionnaire commandité, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

- douze mille cinq cents (12.500) Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires Commanditaires, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

II.- En vertu de l'Article 5.2 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à vingt-cinq millions d'euros (25.000.000,- EUR) divisé en cent (100) Actions de Commandité ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et en deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (2.499.900) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

III.- En vertu des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 5.1 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- L'Associé Gérant Commandité de la Société, dans ses résolutions du 26 mai 2006, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital souscrit à concurrence de dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (19.490.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-six mille euros (EUR 126.000,-) à dix-neuf millions six cent seize mille euros (19.616.000,- EUR) par la création et l'émission d'un million neuf cent quarante-neuf mille (1.949.000) Actions Ordinaires nouvelles ayant une valeur de dix euros (10,- EUR) par action et ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

V.- L'Associé Gérant Commandité de la Société a également décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel de l'Actionnaire existant dans la mesure du nécessaire et a admis les souscriptions le 26 mai 2006 d'un million neuf cent quarante-neuf mille (1.949.000) Actions Ordinaires.

VI.- Toutes ces nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites et un montant égal à trois euros trente-trois cents (3,33 EUR) par Action Ordinaire a été payé pour chaque nouvelle Action Ordinaire souscrite.

La preuve du paiement dont le montant total est de six millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cent soixante-dix euros (6.490.170,- EUR) a été apportée au notaire instrumentant qui reconnaît ce montant expressément.

VIII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, l'Article 5 des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social

5.1. Capital social souscrit

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-neuf millions six cent seize mille euros (19.616.000,- EUR) représenté par:

- cent (100) Actions de Commandité détenues par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'actionnaire commandité, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

- un million neuf cent soixante et un mille cinq cents (1.961.500,-) Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires Commanditaires, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les Actions de Commandité et les Actions Ordinaires seront renseignées comme les «Actions» lorsque leur appartenance à l'une des catégories des Actions n'est pas requise.

Les Actions peuvent être détenues ou acquises seulement par des personnes ou entités réputées Investisseurs Eligibles au sens de la Loi du 15 juin 2004 telle que modifiée.

Conformément à l'article 5(2) de la Loi du 15 juin 2004, au moins 5% de chaque Action doit être libéré au moment de la souscription. Les paiements relatifs à des Actions non entièrement libérées au moment de la souscription seront à réaliser au moment et selon les conditions que l'Associé Gérant Commandité déterminera conformément à l'article 7 des Statuts et tel que plus précisément renseigné dans le Prospectus.

Le capital social souscrit minimum de la Société devra être, comme prescrit par la Loi du 15 juin 2004, d'un million d'euros (1.000.000,- EUR).

5.2. Capital social autorisé

Le capital social autorisé de la Société est fixé à vingt-cinq millions d'euros (25.000.000,- EUR) est divisé en cent (100) Actions de Commandité ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (2,499,900) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ cinq mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Morales, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2006, vol. 903, fol. 93, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(060846.3/239/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

BRIF, BALKAN RECONSTRUCTION INVESTMENT FINANCING S.C.A. SICAR,

Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 113.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(060849.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

FOSCA, Société en commandite par actions.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 102.578.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 42370 ont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

J. Elvinger

Notaire

(053535.03/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

VILUX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 57.541.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(060147.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

MERZARIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.542.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire le 18 avril 2006

- Les démissions de Monsieur Bruno Verrina et de Monsieur Ugo Serra de leur fonction d'Administrateur-Délégué sont acceptées, avec effet au 18 avril 2006.

Certifié sincère et conforme
Pour MERZARIO INTERNATIONAL S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053387.03/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

REPCO 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 110.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juin 2006.

Pour la société
J. Seckler
Notaire

(053605.03/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

ZIP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 80.013.

Au cours de sa réunion du 16 mai 2006, le Conseil d'administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à sa nouvelle adresse 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à compter du 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour ZIP HOLDING S.A.
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059914.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

TECHNOLAND II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,-.
Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 93.455.

Il résulte du Conseil de Gérance tenu au siège social en date du 13 avril 2006 de la société TECHNOLAND II, S.à r.l. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Démission du Commissaire aux Comptes suivant:
KPMG ACCOUNTANTS N.V., avec siège social 10-20, Burgemeester Rijnderslaan, 1185 Amstelveen, Pays-Bas.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECHNOLAND II, S.à r.l.
P. van Denzen
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060051.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

KEVLAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 77.316.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060150.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

DOMOTECHNICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 96.430.

Le bilan établi au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour DOMOTECHNICS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(060154.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

IMMOPARTNERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 107.863.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(060155.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

LUBEDA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 12.246.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060174.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

CMD, COMMUNICATION MOBILE DIGITALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 90A, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 43.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que tous autres documents et informations qui s'y rapportent et dont la loi prescrit la publication, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07962, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

M. Friedrich

Directeur

(060323.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

76760

TRAFIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 38.365.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(060157.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

DAMICA CHARTERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.159.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(060159.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

TONFA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 37.564.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(060160.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

BENETTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 78.734.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07051, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juin 2006.

Signature.

(060176.3/4170/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

KPI RETAIL PROPERTY 15, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 111.250.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, dénommé B&B MH 5 CO. LIMITED, une société constituée selon le droit maltais, ayant son siège social au 171 Old Bakery Street, Valetta, Malte et immatriculée sous le numéro C.37863, a changé de dénomination sociale et est devenue B&B POWER MALTA HOLDINGS LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060711.3/1092/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

TPG SAFARI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 117.328.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the 9th day of the month of June.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TPG PARTNERS IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware and having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States and being registered under number 3717485 with Corporation Trust Company acting through its general partner, TPG ADVISOR IV INC., represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 9th June 2006 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company TPG SAFARI, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name TPG SAFARI, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management, binding signature. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these

means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability Managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions and has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the

resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three-quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Monday in April of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on first of January of each year and ends on the thirty-first December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179(2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price per share
TPG PARTNERS IV L.P.....	500	EUR 25
Total.....	500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The Company shall have a board of managers as set out hereafter for an undetermined period (subject to the provisions of the articles). The following persons are named managers, each with sole signature power to bind the Company.:

(i) Mr Ramzi Gedeon, TPG Vice President, with professional address at Texas Pacific Group Europe LLP, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, born in Beirut, Lebanon, on 19th June 1973.

(ii) Mr David Spuria, TPG General Counsel, born in Newton, Massachusetts, United States and residing at 306 Donley Southlake, Texas 76092.

(iii) Mrs Ingrid Moinet, Chartered accountant, residing professional, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born 5 December 1975 in Bastogne, Belgium.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on thirty-first of December 2006.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le 9^e jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TPG PARTNERS IV L.P., un limited partnership créée et existante sous les lois du Delaware et ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States et étant enregistrée sous le numéro 3717485 avec la Corporation Trust Company, agissant par son partenaire général, TPG ADVISOR IV INC, représenté par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 juin 2006 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée TPG SAFARI, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TPG SAFARI, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une

période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite concernant chaque réunion du conseil de gérance doit être donnée aux gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut-être omise par l'assentiment de chacun des gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, telex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Cette classification de gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de cette assemblée générale et les gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement par approbation à la majorité des gérants de la Société. Au cas où l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) chaque résolution du conseil de gérance ne sera valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants y incluant au minimum un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la seule signature au cas où il y a un seul gérant, et au cas où il y a un conseil de gérance, par la signature de chacun des gérants, à condition que si l'assemblée générale des associés a désigné deux classes différentes des gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. En tout cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant (s'il y en a qu'un) ou selon le cas, par le conseil de gérance ou par chacun des gérants ou s'il y a des classes différentes de gérants par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième lundi du mois d'avril. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription
TPG PARTNERS IV L.P.	500	EUR 25
Total	500	EUR 12.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:
5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. La Société aura un conseil de gérance composé comme suit pour une durée indéterminée (sous réserve des statuts de la Société). Les personnes suivantes sont nommées gérant, chacune avec pouvoir de signature individuelle:
 - (i) M. Ramzi Gedeon, TPG Vice Président, domicilié à Texas Pacific Group Europe LLP, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, né à Beirut, Lebanon, le 19 juin 1973.
 - (ii) M. David Spuria, TPG conseiller général, né à Newton, Massachusetts, United States et domicilié au 306 Donley Southlake, Texas 76092.
 - (iii) Mme Ingrid Moinet, comptable, domiciliée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2006.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, vol. 28CS, fol. 79, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

J. Elvinger.

(063546.3/211/403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

WONDERVIEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 64.335.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060178.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

AVANTAG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 50.849.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060180.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

WONDER-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 77.432.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060181.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

INVEST 8 S.A., Société Anonyme,
(anc. INVEST 8 S.A., Société Anonyme Holding).
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 57.748.

L'an deux mille six, le dix mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INVEST 8 S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 57.748), constituée suivant acte notarié en date du 16 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 199 du 22 avril 1997. Le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé en date du 3 mai 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Dumont, employé privé, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Suppression du texte actuel de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

2. Annulation, dans l'article trois des statuts, des paragraphes concernant le capital autorisé, venu à échéance et non renouvelé.

3. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer les alinéas relatifs au capital autorisé dans l'article 3 des statuts, comme la période des cinq ans pour laquelle le conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit est venue à expiration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: N. Dumont, C. Coulon-Racot, C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2006, vol. 903, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 16 juin 2006. J.-J. Wagner.

(060989.3/239/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**INVEST 8 S.A., Société Anonyme,
(anc. INVEST 8 S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 57.748.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2006. J.-J. Wagner.

(060990.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

ESTAIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 4.559.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060184.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

IMFOLED LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.346.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060186.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

BDS-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 29, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 89.043.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 octobre 2002

EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé le 20 avril 2006 de transférer le siège social de la société du 24, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, au 29, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060515.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

**PROREALIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PRORU II, S.à r.l.).**

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.
R. C. Luxembourg B 93.085.

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois PRONI INVEST S.A. établie et ayant son siège à L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 66.571, ici représentée par Monsieur Frank Bernard, employé privé, demeurant à L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée PRORU II, S.à r.l., avec siège social à L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 93.085, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 523 du 14 mai 2003,

dont le capital social est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Laquelle comparante prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Modification de la dénomination de la société en PROREALIM, S.à r.l., de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: PROREALIM, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Bernard, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2006, vol. 918, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2006.

F. Kessler.

(061008.3/219/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**PROREALIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PRORU II, S.à r.l.).**

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.
R. C. Luxembourg B 93.085.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 mai 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2006.

F. Kessler.

(061011.3/219/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

TTL INTERNATIONAL BUSINESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 74.677.

EXTRAIT

Le siège social de la société à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet au 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

INTERCORP S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060382.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

**A.L.P.I., AGENCE LUXEMBOURGEOISE DE PROTECTION INCENDIE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 86.173.

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Patrick Salvador, conseiller en sécurité, demeurant à F-57860 Montois-la-Montagne, 6, rue J. Macé;
2. Monsieur Philippe Vaglio, conseiller en sécurité, demeurant à F-54240 Joeuf, 27, rue Sainte Marie.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée AGENCE LUXEMBOURGEOISE DE PROTECTION INCENDIE, S.à r.l. en abrégé A.L.P.I., S.à r.l., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 86.173,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 février 2002, publié au Mémorial C numéro 843 du 4 juin 2002,

dont le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, est réparti comme suit:

1. Monsieur Patrick Salvador, prénommé, cinquante parts sociales.	50
2. Monsieur Philippe Vaglio, prénommé, cinquante parts sociales.	50
Total: cent parts sociales.	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Transfert du siège social de la société de L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

Suite à cette décision la première phrase de l'article cinq (5) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{ère} phrase.** Le siège social de la société est établi à Bertrange.»

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Salvador, Ph. Vaglio, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2006, vol. 918, fol. 28, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2006.

F. Kessler.

(061013.3/219/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**A.L.P.I., AGENCE LUXEMBOURGEOISE DE PROTECTION INCENDIE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 86.173.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} juin 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2006.

F. Kessler.

(061014.3/219/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

GEFIPAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.803.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060190.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

BioPartners S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.301.

On the 19th day of May in the year two thousand and six.
Before Maître Jacques Delvaux, notary resident in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of BioPartners S.A., a public limited company (société anonyme) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, and registered on the Trade and Companies Register of Luxembourg under Section B number 75.301, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange (Luxembourg), on 23 March 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 557 dated 4 August 2000, page 26690, which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed recorded by the notary Maître Jacques Delvaux on 8 May 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting elects as President Mr Philip Basler-Gretic, attorney at law, residing at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Camille Wisniewski, attorney at law, residing at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Philip Basler-Gretic, attorney at law, residing at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed *ne varietur* will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all the fifteen million six hundred twenty thousand six hundred and eleven (15,620,611) shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the statutory registered office, the effective headquarters, the principal place of business and the central administration from the Grand Duchy of Luxembourg to Switzerland and incorporation of the Company as a corporation in Switzerland, without prior dissolution of the Company but in continuation of the legal entity in Switzerland of the Luxembourg company, all this in conformity with Luxembourg law;

2. Modification of the name of BioPartners S.A. to BioPartners HOLDINGS AG and complete replacement of the articles and memorandum of association, and more particularly determination of the duration of the Company, modification of its purpose in order to read as follows:

«**Art. 2.** The purpose of the Company is: the acquisition, management and sale of participations in other companies and businesses in Switzerland and abroad, in particular in the pharmaceutical industry in the broadest sense.

The Company is empowered to open and maintain domestic and foreign branch offices, to represent third parties, to engage in business and to enter into agreements, which are appropriate to promote the purpose of the Company or are directly or indirectly within the scope of its activities. It may also undertake financing for itself or on behalf of other parties, as well as enter into promise agreements and provide guarantees in favour of associated companies and third parties. It may acquire, hold and sell real estate.

Art. 3. The duration of the Company is unlimited.»

3. Resignation of the current directors and appointment of the new director or directors;
4. Resignation of the current auditor and appointment of the new auditor or auditors;
5. Discharge to the current directors and auditor;
6. Delegation of powers;
7. Miscellaneous.

Report

The Chairman of the general meeting declares that the Company intends to transfer its statutory registered office and effective management to Switzerland.

The purpose of this general shareholders' meeting is to approve the transfer of the statutory registered office, the effective headquarters, the principal place of business and the central administration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Switzerland, and more specifically to Baarermette, CH-6340 Baar (Switzerland), with effect on 22 May 2006 at 00:00 o'clock.

It is furthermore necessary to replace the articles and memorandum of association of the Company by the articles of association under the laws of Switzerland.

The general shareholders' meeting, composed of all the shareholders, having considered itself properly constituted, approves the report given by the Chairman and, after having noted that the company has not issued any bonds and after

having examined the different items on the agenda, has, after deliberation and by unanimous and separate vote for each resolution set out below, adopted the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting decides unanimously to transfer the statutory registered office, the principal place of business, the central administration and the effective headquarters of the Company from Luxembourg to Switzerland, and more specifically to Baarermatte, CH-6340 Baar (Switzerland) with effect on 22 May 2006 at 00:00 o'clock. And as a consequence for the Company to adopt the Swiss nationality and to be subject to Swiss law. This change of nationality having not as effect a change of the legal entity of the Company that stay unchanged more specifically on the legal and on the financial point of view (Aktiengesellschaft), so that as a consequence without a change of the legal entity and this without a liquidation of the Luxembourg company, the nationality of the Company is changed from the Luxembourg to Swiss nationality.

The procedure for the deregistration of the Company will be effected at the Register of Companies of Luxembourg as soon as a statement attesting registration with the Commercial Register of the Canton of Zug (Switzerland) is received.

The meeting further authorises Mr Cornelius Sobel and Mr Walter Häusermann, each on his sole signature, to present the fiscal declarations and to do all that is necessary to deregister the Company from public registers and to this end to make any declaration, sign any deed and/or record and represent the Company also before public authorities and in general to do all that is necessary or simply expedient in order to execute this mandate.

Second resolution

The general shareholders' meeting decides to amend or replace the articles of association of the Company insofar as is necessary to render them conformant with the laws of Switzerland, and so adopts the draft of the articles of association as attached to the present deed and as they will be filed with the Commercial Register of the Canton of Zug (Switzerland), and more particularly on this subject resolves:

- to change the name from BioPartners S.A. to BioPartners HOLDINGS AG;
- to determine that the duration of the Company is indefinite;
- to give to the corporate object the following wording:

«**Art. 2.** The purpose of the Company is: the acquisition, management and sale of participations in other companies and businesses in Switzerland and abroad, in particular in the pharmaceutical industry in the broadest sense.

The Company is empowered to open and maintain domestic and foreign branch offices, to represent third parties, to engage in business and to enter into agreements, which are appropriate to promote the purpose of the Company or are directly or indirectly within the scope of its activities. It may also undertake financing for itself or on behalf of other parties, as well as enter into promise agreements and provide guarantees in favour of associated companies and third parties. It may acquire, hold and sell real estate.

Art. 3. The duration of the Company is unlimited.»

It being understood that the formalities provided under Swiss law for the final adoption of these articles of association and of domestication will be made and are in conformity with the laws of Switzerland.

Third resolution

The general shareholders' meeting exams the financial situation of the Company dated 8 May 2006 and resolves to adopt that situation.

Fourth resolution

The general shareholders' meeting decides to accept the resignation of the current members of the board of directors.

The following directors will resign:

- Mr Edward Roberts,
- Mr Jean-Noël Treilles,
- Mr Cornelius Sobel,
- Mr Thomson Dean,
- Mr Henry Wendt,
- Mr Larry Pickering,
- Mr Avinash Kenkare,
- Mr Ray Powles, and
- Mr William Wedlake.

The general shareholders' meeting decides to appoint in conformity with the applicable Swiss law and article 23 of the articles of association of BioPartners HOLDINGS AG as a member of the board of directors for a term not to exceed 3 (three) years or otherwise allowable under the laws of Switzerland and the articles of association of BioPartners HOLDINGS AG, to wit:

- Mr Edward Roberts, Business Executive, born on 13 September 1934 in Rhyl, UK, residing in Margeritenstrasse 11, D-63322 Rödermark;
- Mr Jean-Noël Treilles, Business Executive, born on 20 October 1944 in Toulouse, France, residing in Bohlstrasse 29, CH-6300 Zug;
- Mr Dr. Cornelius Sobel, Business Executive, born on 13 August 1955 in Germany, residing in An der Kirche 4, D-55130 Mainz;

- Mr Henry Wendt, Business Executive, born on 19 July 1933 in Neptune City, NJ, USA, residing in 4900 West Dry Creek Road, Healdsburg, CA, USA;
- Mr Larry Pickering, Business Executive, born 15 February 1943 in Hermitage, Missouri, USA, residing in 26130 Mandevilla Drive, Bonita Springs, 34134 Florida, USA;
- Mr Dr. Mauro Loosli, lawyer, born on 21 December 1963 in Zürich, having his residence in Seeblickstrasse 11, 8038 Zürich, Switzerland;
- Mr Walter Häusermann, CFO, born on 15 October 1965 in Egliswil, having his residence in Seestrasse 27, 8810 Horgen, Switzerland;
- Mr Adrian F. Howald, lawyer, born on 19 April 1958 in Zürich, having his residence in Felsenrainstrasse 71, 8052 Zürich, Switzerland;
- Mr Michael Trippel, lawyer, born on 22 March 1961 in Chur, having his residence in Gehrenholz D1, 8055 Zürich, Switzerland.

Their mandate will expire at the latest after 3 (three) years or otherwise allowable by the articles of association of BioPartners HOLDINGS AG. The general shareholders' meeting decides to confer all powers on each of the persons designated in the present resolution, acting individually, and with full power of substitution:

- to amend the articles and memorandum of association in BioPartners HOLDINGS AG and the deed transferring the registered office in any way that may be required by the competent Swiss authorities for the purpose of domesticating the Company as a limited corporation under the laws of Switzerland;
- to permit the filing of the certificates of incorporation and of domestication with the competent Swiss authorities.

Fifth resolution

The general shareholders' meeting decides to accept the resignation of the current auditor.

The general meeting resolves to appoint in conformity with Swiss law and article 30 of the articles of association of BioPartners HOLDINGS AG, PricewaterhouseCoopers, Switzerland for a term until the following annual shareholders' meeting or otherwise allowable under the laws of Switzerland and article 30 of the articles of association of BioPartners HOLDINGS AG.

Sixth resolution

The general shareholders' meeting decides to grant discharge to the current directors and auditor in respect of the performance of their duties until now.

Seventh resolution

The general shareholders' meeting decides to grant a special power to Mr Cornelius Sobel and Mr Walter Häusermann, each of them acting individually, and with full power of substitution:

- to amend the articles and memorandum of association in BioPartners HOLDINGS AG and the deed transferring the registered office in any way that may be required by the competent Swiss authorities for the purpose of domesticating the Company as a limited corporation under the laws of Switzerland;
- to permit the filing of the certificates of incorporation and of domestication with the competent Swiss authorities.

Declaration pro fisco

The general shareholders' meeting decides that the transfer of the registered office and the consequent change of nationality will have no effect on the legal personality of the Company that continues without any liquidation in Switzerland.

Closing of the meeting

There being no other business on the agenda and no person asking to speak, the Chairman closed the meeting.

Costs

The total costs, expenses and charges in whatever form that the Company incurs or which are charged to it by virtue of this extraordinary general meeting is estimated without prejudice at the sum of EUR 8,000.

In witness whereof, done and adopted in Luxembourg on the date at the head of this document.

This record having been read aloud and explained to the persons appearing, all known to the recording notary by surnames, usual forenames, nationalities and domiciles, the persons appearing signed the deed with Us, the notary.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A eu lieu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BioPartners S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social sis au 12, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 75.301, constituée, en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Hesperange (Luxembourg), le 23 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 557 daté du 4 août 2000, page 26690, dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois en vertu d'un acte enregistré par le notaire Maître Jacques Delvaux le 8 mai 2006 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

L'assemblée élit comme président Monsieur Philip Basler-Gretic, Avocat à la Cour, de résidence au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Camille Wisniewski, Avocat, de résidence au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philip Basler-Gretic, Avocat à la Cour, de résidence au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 15.620.611 actions nominatives, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à toute formalité ou condition de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège réel, du lieu du principal établissement, de l'administration centrale du Grand-Duché du Luxembourg vers la Suisse, et transformation de la société en une société suisse, sans dissolution préalable, mais par continuation en Suisse de la personnalité juridique de la société luxembourgeoise, et cela en conformité avec la loi luxembourgeoise.

2. Modification de la dénomination de BioPartners S.A. en BioPartners HOLDINGS AG, et remaniement complet de l'acte de constitution et des statuts et plus particulièrement de la détermination de la durée de la société ainsi que de son objet et ce comme suit:

«**Art. 2.** L'objet de la Société est: l'acquisition, la gestion et la vente de participations dans d'autres sociétés et opérations en Suisse et à l'étranger, plus particulièrement dans l'industrie pharmaceutique au sens large.

La Société est autorisée à créer ou à conserver des filiales nationales ou à l'étranger, de représenter des tiers, de s'engager dans des opérations et de passer des contrats nécessaires à la réalisation de son objet ou se trouvant directement ou indirectement dans son champ d'activité. Elle pourra en outre entreprendre des financements pour elle-même ou pour le compte d'autrui aussi bien que contracter des promesses d'accord et de fournir des garanties en faveur de sociétés associées ou de tiers. Elle pourra acquérir, détenir et vendre de l'immobilier.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.»

3. Démission des administrateurs actuels et nomination du ou des nouveaux administrateur(s);
4. Démission du commissaire actuel et nomination du ou des nouveaux commissaire(s);
5. Décharge des administrateurs et commissaires actuels;
6. Délégation de pouvoirs;
7. Divers.

Exposé

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Suisse.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, du siège de direction effective, du lieu du principal établissement et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché du Luxembourg vers la Suisse, et plus spécifiquement à Baarermatte, CH-6340 Baar (Suisse), avec effet au 22 mai 2006 à 00:00 heures.

De plus il est nécessaire de remplacer les statuts et l'acte de constitution de la société par un certificat d'incorporation soumis à la loi suisse.

L'assemblée générale, composé de tous les actionnaires, après s'être considérée comme dûment constituée, approuve l'exposé du président et, après avoir constaté qu'elle n'a pas émis d'emprunts obligataires et après avoir examiné tous les points figurant à l'ordre du jour, a, après délibération et chaque fois par vote unanime et séparé, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société sont transférés du Luxembourg vers la Suisse et plus précisément à Baarermatte, CH-6340 Baar (Switzerland), avec effet au 22 mai 2006 à 00:00 heures et emportant conséquence pour la société d'adopter la nationalité suisse et d'être soumise à la loi suisse. Ce changement de nationalité n'ayant pas pour effet de modifier la personnalité juridique de la société qui restera inchangée (Aktiengesellschaft), spécialement d'un point de vue légal et financier, a pour conséquence que cette société passera de la nationalité luxembourgeoise à la nationalité suisse et ce sans liquidation ni changement dans la personnalité juridique de la société.

La procédure de radiation de la société sera effectuée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès réception de l'extrait attestant de son inscription auprès du Registre de Commerce du Canton de Zug (Suisse).

L'assemblée générale des actionnaires donne en outre mandat à M. Cornelius Sobel et M. Walter Häusermann, chacun sous sa signature individuelle, de présenter les déclarations fiscales et de faire le nécessaire pour rayer la société des registres publics, et à cet effet de faire toute déclaration, de signer tout acte et/ou procès-verbal, et de représenter la société aussi devant les autorités publiques, et en général de faire tout ce qui est nécessaire ou simplement utile pour exécuter le présent mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier ou de remplacer les statuts et l'acte de constitution de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation suisse et ainsi adopter les statuts tels que rédigés dans le document annexé au présent acte, forme dans laquelle ils seront insérés au registre du commerce et des sociétés suisse, et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de BioPartners S.A. en BioPartners HOLDINGS AG,
- de fixer la durée de la société à une durée indéterminée,
- de donner à l'objet social cette définition:

«**Art. 2.** L'objet de la Société est: l'acquisition, la gestion et la vente de participations dans d'autres sociétés et opérations en Suisse et à l'étranger, plus particulièrement dans l'industrie pharmaceutique au sens large.

La Société est autorisée à créer ou à conserver des filiales nationales ou à l'étranger, de représenter des tiers, de s'engager dans des opérations et de passer des contrats nécessaires à la réalisation de son objet ou se trouvant directement ou indirectement dans son champ d'activité. Elle pourra en outre entreprendre des financements pour elle-même ou pour le compte d'autrui aussi bien que contracter des promesses d'accord et de fournir des garanties en faveur de sociétés associées ou de tiers. Elle pourra acquérir, détenir et vendre de l'immobilier.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.»

Il est entendu que les formalités prévues pour que l'adoption de ces nouveaux statuts soit faite en conformité avec la loi suisse devront être accomplies.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires examine la situation financière de la société à la date du 8 mai 2006 et décide d'accepter ladite situation.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission des administrateurs actuels. Les administrateurs démissionnant sont les suivants:

- M. Edward Roberts,
- M. Jean-Noël Treilles,
- M. Cornelius Sobel,
- M. Thomson Dean,
- M. Henry Wendt,
- M. Larry Pickering,
- M. Avinash Kenkare,
- M. Ray Powles, et
- M. William Wedlake.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer, en conformité avec la loi suisse et article 23 des statuts de BioPartners HOLDINGS AG, un conseil d'administration pour un terme à ne pas dépasser 3 (trois) ans, ou pour une durée autre telle autorisée par la loi suisse et article 23 des statuts de BioPartners HOLDINGS AG, à savoir:

- Edward Roberts, directeur, né le 13 septembre 1934 à Rhyl, UK, demeurant à Margeritenstrasse 11, D-63322 Rödermark;
- Jean-Noël Treilles, directeur, né le 20 octobre 1944 à Toulouse, France, demeurant à Bohlstrasse 29, CH-6300 Zug;
- Dr. Cornelius Sobel, directeur, né le 13 août 1955 en Allemagne, demeurant à An der Kirche 4, D-55130 Mainz;
- Henry Wendt, directeur, né le 19 juillet 1933 à Neptune City, NJ, USA, demeurant à 4900 West Dry Creek Road, Healdsburg, CA, USA;
- Larry Pickering, directeur, né le 15 février 1943 à Hermitage, Missouri, USA, demeurant à 26130 Mandevilla Drive, Bonita Springs, 34134 Florida, USA;
- Dr. Mauro Loosli, juriste, né le 21 décembre 1963 à Zürich, demeurant à Seeblickstrasse 11, 8038 Zürich, Switzerland;
- M. Walter Häusermann, directeur financier, né le 15 octobre 1965 à Egliswil, demeurant à Seestrasse 27, 8810 Horgen, Switzerland;
- M. Adrian F. Howald, juriste, né le 19 avril 1958 à Zürich, demeurant à Felsenrainstrasse 71, 8052 Zürich, Switzerland;
- M. Michael Trippel, juriste, né le 22 mars 1961, demeurant à Gehrenholz D1, 8055 Zürich, Switzerland.

Leur mandat viendra à échéance au plus tard dans 3 (trois) ans ou pour autrement autorisée par la loi suisse et article 23 des statuts de BioPartners HOLDINGS AG. L'assemblée générale des actionnaires décide de conférer tous pouvoirs à chacune des personnes désignées dans la présente résolution agissant individuellement et avec pleins pouvoirs de substitution:

- pour apporter aux statuts et à l'acte de constitution et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités suisses compétentes en vue de l'enregistrement de la société comme une société soumise à la loi du canton de Zug (Suisse);
- pour permettre le dépôt du certificat d'incorporation et de domiciliation avec les autorités suisse compétentes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel.

L'assemblée générale décide de nommer PricewaterhouseCoopers, Suisse, en conformité avec la loi suisse et article 30 des statuts de BioPartners HOLDINGS AG pour une période jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ou toute autre durée autorisée par la loi suisse et article 30 des statuts de BioPartners HOLDINGS AG.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder pleine décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes actuels dans l'exercice de leurs fonctions et ce jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner une procuration spéciale à M. Cornelius Sobel et M. Walter Häusermann, chacun agissant individuellement et avec pleins pouvoirs de substitution:

- pour apporter aux statuts et à l'acte de constitution et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités suisses compétentes en vue de l'enregistrement de la société comme une société soumise à la loi du canton de Zug (Suisse);
- pour permettre le dépôt du certificat d'incorporation et de domiciliation avec les autorités suisse compétentes.

Déclaration pro fisco

L'assemblée générale des actionnaires décide que le transfert du siège et le changement de nationalité en découlant n'auront pas d'effet sur la personnalité juridique de la Société qui devra continuer en Suisse sans qu'il s'opère de dissolution ou liquidation de la Société.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou étant mis à sa charge du fait de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 8.000.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant sur l'en-tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, fait état ici que sur demande des personnes présentes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française. Sur requête des mêmes personnes et dans le cas où il existerait des contradictions entre le texte français et le texte anglais, il est décidé que le texte anglais prévaudra.

Signé: P. Basler-Gretic, C. Wisniewski, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, vol. 28CS, fol. 65, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

J. Delvaux.

(061103.3/208/348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

FACULTATES CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 73.166.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juin 2006.

Signature.

(060195.3/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

CodaSystem BENELUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 91.634.

EXTRAIT

Les administrateurs, Monsieur Marc Schintgen, Madame Ingrid Hoolants et la société KITZ S.A. ont remis leur démission avec effet au 21 juin 2006.

Le commissaire aux comptes, la société ALPHA EXPERT S.A., a également remis sa démission avec effet au 21 juin 2006.

Le contrat de domiciliation, et en conséquence le siège social (1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg) de la société, ont été dénoncés à cette même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060833.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

CROMWELL HOUSE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 110.723.

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of March.

Before Maître Paul Bettingen, notary public residing at Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CROMWELL HOUSE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., a «société anonyme», having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated by deed enacted on 15 September 2005, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» on 21 January 2006 under the number C-149 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 110.723 (the «Company»).

The meeting is presided by Mrs Jacqueline Siebenaller, Vice President, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., residing professionally in Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The chairman appoints as secretary Mrs Mélanie Smiltins, Counsel, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., residing professionally in Luxembourg, 5, rue Jean Monnet and the meeting elects as scrutineer Mr Daniel Breger, Corporate Secretariat Officer, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., residing professionally in Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list, this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 250 (two hundred and fifty) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the subscribed capital of the Company in an amount of GBP 5,000 (five thousand Pounds Sterling), so as to raise it from its current amount of GBP 25,000 (twenty-five thousand Pounds Sterling) to the amount of GBP 30,000 (thirty thousand Pounds Sterling) by the issue of 50 (fifty) new ordinary shares of the Company with a par value of GBP 100 (one hundred Pounds Sterling), subject to the payment of a global share premium of GBP 2,970,000 (two million nine hundred seventy thousand Pounds Sterling);
3. Subscription, intervention and payment by CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL, a fund incorporated under the laws of Switzerland, acting through its management company CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, of all the new ordinary shares by way of a contribution in cash;
4. New composition of the shareholdings of the Company;
5. Subsequent amendment of article 7 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company;
6. Amendment of article 3 of the Company's articles of association;
7. Amendment of article 11 of the Company's articles of association.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company in an amount of GBP 5,000 (five thousand Pounds Sterling), so as to raise it from its current amount of GBP 25,000 (twenty-five thousand Pounds Sterling) to the amount of GBP 30,000 (thirty thousand Pounds Sterling) by the issue of 50 (fifty) new ordinary shares (the «New Shares») with a par value of GBP 100 (one hundred Pounds Sterling) each, subject to a share premium of GBP 2,970,000 (two million nine hundred seventy thousand Pounds Sterling), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

To the extent required, the shareholders, acknowledging having been duly informed of the reasons of this waiver and of this transaction by the board of directors, waive their preferential subscription rights with respect to the New Shares.

It is unanimously resolved further that the share premium paid in relation with the issuance of the New Shares shall be entirely linked to the New Shares. As a consequence, all the rights whatsoever in relation to that share premium (including, without limitation, in relation to its repayment whether as dividend, liquidation proceeds or otherwise) shall belong to the holder(s) of the New Shares only.

Third resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment of the 50 (fifty) New Shares referred to above by CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL acting through its management company CREDIT SUISSE

ASSET MANAGEMENT FUNDS, a fund incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Giesshübelstrasse 30, CH-8045, Zürich, Switzerland (the «Contributor») by a contribution in cash.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs Jacqueline Siebenaller, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe to all the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of a share premium amounting globally to GBP 2,970,000 (two million nine hundred seventy thousand Pounds Sterling).

The New Shares as well as the share premium of GBP 2,970,000 (two million nine hundred seventy thousand Pounds Sterling) have been fully paid up by the Contributor through a contribution in cash, so that the Company has at its free and entire disposal the amount of GBP 2,975,000 (two million nine hundred seventy-five thousand Pounds Sterling) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contributions described above having been fully carried out, the shareholdings of the Company is now composed of:

- CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.: 249 (two hundred and forty-nine) shares;
- CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL: 50 (fifty) shares;
- CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL HOLDING: 1 (one) share.

CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A. and CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL HOLDING recognize and acknowledge that CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL immediately becomes a shareholder of the Company and can validly take part to the vote of the resolution to be taken below.

The notary acts that the 300 (three hundred) shares, representing together the whole share capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution in cash being fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article seven of the articles of association of the Company to read as follows:

«**Art. 7.** The Company's capital is set at GBP 30,000 (thirty thousand Pounds Sterling), represented by 300 (three hundred) shares without indication of nominal value.»

Sixth resolution

It is unanimously resolved to amend the first paragraph of article three of the articles of association of the Company as follows.

«**Art. 3.** The purpose of the Company is to hold and lease real estate in Great Britain for investment purposes over a period of some years.»

No other amendments are made to this article.

Seventh resolution

It is resolved to amend article eleven of the articles of association of the Company so as to include the following sentence at the end of paragraph one of article eleven, which paragraph shall then now read as follows.

«**Art. 11.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may remove them at any time. The directors shall be re-eligible, none of the directors shall be a resident of the United Kingdom.»

No other amendments are made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 47,500 (forty-seven thousand five hundred Euro).

Estimation

For the purpose of registration, the increase of the share capital is evaluated at EUR 4,286,558 (four million two hundred eighty-six thousand five hundred fifty-eight Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille six, le trente et un mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CROMWELL HOUSE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée par acte notarié du 15 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 janvier 2006 sous le numéro C-149 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.723 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Jacqueline Siebenaller, Vice President, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Le président nomme secrétaire Madame Mélanie Smiltins, Counsel, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, rue Jean Monnet et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Daniel Breger, Corporate Secretariate Officer, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'il détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) actions, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 5.000,- (cinq mille livres sterling) de manière à le porter de son montant actuel de GBP 25.000,- (vingt-cinq mille livres sterling) à un montant de GBP 30.000,- (trente mille livres sterling) par l'émission de 50 (cinquante) nouvelles actions ordinaires de la Société d'une valeur au pair de GBP 100,- (cent livres sterling) chacune, en contrepartie du paiement d'une prime d'émission de GBP 2.970.000,- (deux millions neuf cent soixante-dix mille livres sterling);
3. Souscription, intervention et paiement par CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL, un fonds constitué sous droit suisse agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS de l'ensemble des nouvelles actions ordinaires sous forme d'un apport en numéraire;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. En conséquence, modification de l'article 7 des statuts de la Société de manière à refléter le nouveau capital social de la Société;
6. Modification de l'article 3 des statuts de la Société;
7. Modification de l'article 11 des statuts de la Société.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité que les actionnaires renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé à l'unanimité que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de GBP 5.000,- (cinq mille livres sterling), de manière à le porter de son montant actuel de GBP 25.000,- (vingt-cinq mille livres sterling) à un montant de GBP 30.000,- (trente mille livres sterling) par l'émission de 50 (cinquante) nouvelles actions ordinaires (les «Nouvelles Actions») de la Société d'une valeur au pair de GBP 100,- (cent livres sterling) chacune, en contrepartie du paiement d'une prime d'émission de GBP 2.970.000,- (deux millions neuf cent soixante-dix mille livres sterling), le tout étant entièrement financé par un apport en numéraire.

Dans la mesure où cela est requis, les actionnaires, reconnaissant avoir été valablement informés des raisons de cette renonciation et des raisons de la présente opération par le conseil d'administration, renoncent à leurs droits de souscription préférentiels en rapport avec les Nouvelles Actions.

Il est également décidé à l'unanimité que la prime d'émission versée en contrepartie de l'émission des Nouvelles Actions sera entièrement liée aux Nouvelles Actions. Il en résulte que les droits qui sont liés d'une quelconque manière à cette prime d'émission (ce qui inclut, de manière non restrictive, ceux liés à son remboursement soit sous la forme de dividendes, soit sous la forme de boni de liquidation, ou autres) appartiendront exclusivement au(x) détenteur(s) des Nouvelles Actions.

Troisième résolution

Il est décidé à l'unanimité d'accepter la souscription et le paiement des 50 (cinquante) Nouvelles Actions, telles que ci-dessus référencées, par CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL, agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUNDS, un fonds constitué sous droit suisse, et ayant son siège social à Giesshübelstrasse 30, CH-8045, Zürich, Suisse (l'«Apporteur»), sous la forme d'un apport en numéraire.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, représenté à l'acte par Madame Jacqueline Siebenaller, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire à l'ensemble des Nouvelles Actions.

L'émission des Nouvelles Actions est également sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de GBP 2.970.000,- (deux millions neuf cent soixante-dix mille livres sterling).

Les Nouvelles Actions ainsi que la prime d'émission de GBP 2.970.000,- (deux millions neuf cent soixante-dix mille livres sterling) ont été intégralement libérées par l'Apporteur par un apport en numéraire, de sorte que la Société a à son entière et libre disposition un montant de GBP 2.975.000,- (deux millions neuf cent soixante-quinze mille livres sterling) comme en atteste le notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'apport en numéraire ayant été entièrement réalisé, l'actionnariat de la Société est à présent composé de:

- CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A. 249 (deux cent quarante-neuf) actions;
- CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL: 50 (cinquante) actions;
- CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL HOLDING: 1 (une) action.

CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A. et CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL HOLDING reconnaissent et admettent que CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL devient avec prise d'effet immédiate un actionnaire de la Société et peut valablement prendre part au vote de la résolution ci-dessous restant à adopter.

Le notaire constate que les 300 (trois cents) actions, représentant ensemble le capital social de la Société en son entier, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions ci-dessous restant à adopter.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'apport en numéraire ayant été entièrement réalisé, il est unanimement décidé de modifier le premier alinéa de l'article sept des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à GBP 30.000,- (trente mille livres sterling), représenté par 300 (trois cents) actions sans indication de valeur nominale.»

Sixième résolution

Il est décidé à l'unanimité de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet de la Société est l'acquisition et la location de biens immobiliers en Grande-Bretagne à titre d'investissement et pour une période de plusieurs années.»

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Septième résolution

Il est décidé de modifier l'article onze des statuts de la Société de manière à ajouter la phrase suivante à la fin du premier alinéa de l'article onze, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 11.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un, terme, qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut les révoquer à tout moment. Les administrateurs sont rééligibles, aucun des administrateurs ne sera résident du Royaume-Uni.»

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés approximativement à EUR 47.500,- (quarante-sept mille cinq cents euros).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à 4.286.558,- EUR (quatre millions deux cent quatre-vingt-six mille cinq cent cinquante-huit euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Siebenaller, M. Smiltins, D. Breger, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 28CS, fol. 17, case 9. – Reçu 42.719,70 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 avril 2006.

P. Bettingen.

(061324.3/202/256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

VIGLIOTTI & MISCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 261, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 79.112.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juin 2006.

Signature.

(060196.3/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

SELF SERVICE VIVOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 2, place de l'Europe.

R. C. Luxembourg B 75.227.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juin 2006.

Signature.

(060198.3/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

SALON TERESA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 6, rue Macher.

R. C. Luxembourg B 72.991.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juin 2006.

Signature.

(060199.3/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

CAMBRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 34.064.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Signature.

(060712.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

CAMBRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 34.064.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Signature.

(060710.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

MARGAUX RECREATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, Moulin de Bigonville.
R. C. Luxembourg B 95.744.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juin 2006.

Signature.

(060201.3/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

INTER LOCA-VENTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 261, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.741.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juin 2006.

Signature.

(060204.3/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

LARONDE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 43.492.

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LARONDE, ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43492, constituée suivant acte notarié en date du 12 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 26 juin 1993. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 27 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 240 du 6 mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la date statutaire de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la fixer au quatrième vendredi du mois de mai à 9 heures 30.

2. Adaptation des statuts en conséquence.

3. Disposition transitoire pour l'exercice en cours.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le quatrième vendredi du mois de mai à 9 heures 30.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. (premier alinéa). «L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième vendredi du mois de mai à 9 heures 30.»

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Bernard, N. Gautier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2006, vol. 903, fol. 62, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(061054.2/239/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

LARONDE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 43.492.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(061055.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

BACK UP INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 85.866.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(060207.3/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

GARAGE VIGLIOTTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 261, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 108.260.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juin 2006.

Signature.

(060208.3/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

MARVUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.084.

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée MARVUS HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 65.084,

constituée par acte reçu du notaire Schwachtgen en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C n° 665 du 18 septembre 1998.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Fabienne Perusini, employée privée, demeurant à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social de la société, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation volontaire de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, la société TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. (en abrégé T.A.S.L., S.à r.l.) ayant son siège social 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte, ayant été lu en langue française aux comparants, après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Velle, F. Perusini, S. Felici, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, vol. 28CS, fol. 63, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

J. Delvaux.

(061079.3/208/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

ADV. ARCH. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 78.144.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2006 de la société ADV. ARCH. S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouvel Administrateur MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.
2. Démission de Sören Törnqvist, avec adresse professionnelle au Sjöstigen 3, 57361 Sommen, Suède, en tant qu'Administrateur de la Société à compter de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.
3. Modification de la fonction de l'Administrateur Charlotte Hultman, étant Administrateur et pas Administrateur B. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ADV. ARCH. S.A.

Ch. Hultman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060758.3/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

BAIN CAPITAL MEI (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 117.283.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fourteenth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

BAIN CAPITAL MEI (CAYMAN), L.P., a limited partnership, organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands, under number 17516,

here represented by Mr Julien Leclère, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on June 5, 2006.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BAIN CAPITAL MEI (LUXEMBOURG), S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, BAIN CAPITAL MEI (CAYMAN), L.P., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250 EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Ms Ailbhe Jennings, company manager, born on March 27, 1963 in Dublin, Ireland, with professional address at L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, Unit 8;

2. The registered office of the Company is set at L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, Unit 8.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

BAIN CAPITAL MEI (CAYMAN), L.P., une société de droit des Iles Caïmanes, avec siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Caïmane, Iles Caïmanes, inscrite au registre des «Limited Partnerships» des Iles Caïmanes sous le numéro 17516,

ici représentée par Maître Julien Leclère, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 5 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BAIN CAPITAL MEI (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

BAIN CAPITAL MEI (CAYMAN), L.P., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR).

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Ailbhe Jennings, administrateur de sociétés, née le 27 mars 1963 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle à L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, Unit 8;

2. Le siège social de la Société est établi à L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, Unit 8.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Leclère, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 juin 2006, vol. 437, fol. 17, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juin 2006.

H. Hellinckx.

(062118.3/242/387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ABF-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 86.329.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juin 2006.

Signature.

(060210.3/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

BACKUP SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 85.718.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(060211.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

ROPPING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.093.

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée ROPPING HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 65.093,

constituée par acte reçu du notaire Schwachtgen en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C n° 666 du 18 septembre 1998.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Fabienne Perusini, employée privée, demeurant à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social de la société, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation volontaire de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la société TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. (en abrégé T.A.S.L., S.à r.l.) ayant son siège social 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Velle, F. Perusini, S. Felici, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, vol. 28CS, fol. 63, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

J. Delvaux.

(061099.3/208/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

LEONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 4.117.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060262.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

LEONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 4.117.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060259.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

76794

LES BAMBINOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4945 Hautcharage, 5, rue de Schouweiler.
R. C. Luxembourg B 81.799.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(060231.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

SOMERSTON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.767.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(060235.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

A3COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 105.465.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

A3COM S.A.

Signatures

(060238.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

GOLD CREST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.079.

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée GOLD CREST HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 65.079,

constituée par acte reçu du notaire Schwachtgen en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C n° 665 du 18 septembre 1998.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Fabienne Perusini, employée privée, demeurant à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la précitée liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social de la société, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation volontaire de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la société TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. (en abrégé T.A.S.L., S.à r.l.) ayant son siège social 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Velle, F. Perusini, S. Felici, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, vol. 28CS, fol. 63, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

J. Delvaux.

(061100.3/208/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

SOCIETE FINANCIERE OKH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 110.433.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Signatures.

(060244.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

MEASH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.085.

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée MEASH HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 65.085,

constituée par acte reçu du notaire Schwachtgen en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C n° 665 du 18 septembre 1998.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Fabienne Perusini, employée privée, demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social de la société, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation volontaire de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la société TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. (en abrégé T.A.S.L., S.à r.l.) ayant son siège social 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Velle, F. Perusini, S. Felici, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, vol. 28CS, fol. 63, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

J. Delvaux.

(061112.3/208/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

SOCONIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 90.687.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060255.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

COFINES, COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ESTEREL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 16.825.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060256.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

76797

DUINEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 104.197.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060257.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

23 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 117.265.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée IMMOBILIARE SAN COLOMBANO, S.r.l., ayant son siège à I-20122 Milan, Via Lamarmora Alfonso, 40, inscrite au Registre delle Imprese di Milano numéro 12872080150,

ici représentée par son administrateur unique, à savoir Monsieur Manuel Carlo Bonzano, entrepreneur dans l'immobilier, demeurant à I-20121 Milan, Viale Di Porta, Vexcellina 1/3;

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de 23 HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions euros (EUR 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à de telles émissions dans les limites du droit préférentiel des actionnaires antérieurs à émettre des actions. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée IMMOBILIARE SAN COLOMBANO, S.r.l., ayant son siège à I-20122 Milan, Via Lamarmora Alfonso, 40, inscrite au Registre delle Imprese di Milano numéro 12872080150, trois cent neuf actions	309
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon;
- b) Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon;
- c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bonzano, J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 juin 2006, vol. 362, fol. 27, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée, à la demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juin 2006.

H. Beck.

(061435.3/201/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

AMBRONA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 35.497.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060267.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

KGB TEXTILE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 92.508.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060272.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

TEAM CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 24, rue de la Forêt Verte.
R. C. Luxembourg B 97.716.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060321.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.
